

III - DROITS SOCIAUX DÉTENUS A CE JOUR DANS UNE SOCIÉTÉ MEMBRE DE L'ORDRE

REGION ORDINALE DU SIEGE SOCIAL	RAISON SOCIALE	DROITS SOCIAUX DETENUS		DATE DE DEBUT DE DETENTION DES DROITS	FONCTIONS AU SEIN DE LA SOCIETE	EXERCICE EFFECTIF DANS CETTE SOCIETE ?
		NOMBRE	%			

IV - RESPONSABILITÉS OU ACTIVITÉS DIVERSES

Préciser ici les responsabilités diverses ou fonctions ainsi que les organismes concernés (exemple : fonctions électives nationales ou territoriales, centre de gestion, association agréée de professions libérales, enseignements universitaires, etc.)

NOM DE L'ORGANISME	FONCTION	DATE DE PRISE DE FONCTIONS	COMMENTAIRES

V - RENSEIGNEMENTS DIVERS UTILES A LA COMPREHENSION DU DOSSIER

SUR SITUATION PROFESSIONNELLE :

RECAPITULATIF, PAR ENTITE, DES DATES D'EMBAUCHE POUR LES EVENTUELS CONTRATS D'EMPLOI EN COURS :

RECAPITULATIF, PAR BUREAU SECONDAIRE, DES RESPONSABILITES ORDINALES QUE VOUS ASSUMEZ :

AUTRES

* * *

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à faire connaître au Conseil régional de l'Ordre, dans un délai maximum d'un mois, tout changement intervenu dans mon adresse ou ma situation professionnelle, et à joindre les justificatifs correspondants.

Fait à : Le

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « certifié exact »)

LISTE DES PIÈCES À RETOURNER
AVEC LE QUESTIONNAIRE DE REACTUALISATION DE VOTRE DOSSIER
(N'HESITEZ PAS À JOINDRE UNE NOTE EXPLICATIVE SI NÉCESSAIRE)

1. Attestation de votre employeur actuel (Annexe n°1)
2. Attestation de délégation de signature (le cas échéant) (Annexe n°2)
3. Attestation justifiant de l'éventuelle qualité d'associé (Annexe n°3)
4. Déclaration d'indépendance accompagnée des justificatifs (Annexe n°4)
5. Attestation justifiant de votre souscription à une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie de votre choix (exercice à titre indépendant - annexe n°5), ou attestation d'assurance de votre employeur, membre de l'Ordre, personne physique ou morale, précisant que vous êtes couvert(e) par le contrat qu'il a souscrit (Exercice en qualité de salarié et/ou associé -Annexe n°6)
6. Curriculum vitæ et photo d'identité
7. Copie du bail des locaux dans lesquels vous exercez votre profession ou justificatif de la propriété des locaux et de la possibilité d'y exercer la profession (si nouvelle installation)
8. Le cas échéant, certificat de travail de votre ancien employeur
9. Le cas échéant, acte d'acquisition de clientèle avec sa liste totalisée (noms des clients, montants annuels H.T. pris en compte pour le calcul de l'indemnité de présentation, etc).

* * *

Annexe n° 1

Modèle n° 1 – Attestation de l'employeur expert-comptable
**Exercice en qualité de salarié d'un cabinet ou d'une société d'expertise
comptable**

A ETABLIR SUR PAPIER A EN-TETE

ATTESTATION

Je soussigné(e) (nom, prénom).....

Agissant en qualité de (fonction)

de la société /du cabinet d'expertise comptable.....

inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de

atteste que

Mme / M. (nom et prénom du candidat)

demeurant à (adresse domicile)

embauché(e) le.....

qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de

exercera la profession d'expert-comptable en qualité de salarié(e) de ladite société / dudit cabinet.

Fait à

Le

Signature

Modèle n° 2- Attestation de délégation de signature

(pour expert-comptable associé salarié sans mandat particulier mais souhaitant figurer en première section du Tableau de l'Ordre)

A ETABLIR SUR PAPIER A EN-TETE

ATTESTATION

Je soussigné(e) (nom, prénom).....

Agissant en qualité de (fonction)

de la société /du cabinet d'expertise comptable.....

Siège.....

inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de

atteste que :

Mme / M. (nom et prénom du candidat)

demeurant à (adresse domicile)

a reçu une délégation de la société lui permettant d'engager celle-ci en apposant sa signature sur une opinion qu'il a formulé ou sur un compte-rendu de mission.

Fait à

Le

Signature

Modèle n° 3– Attestation du représentant légal de la société
Exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable

A ETABLIR SUR PAPIER A EN-TETE

ATTESTATION

Je soussigné(e) (nom, prénom).....
Agissant en qualité de (fonction)
de la société d'expertise comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de

atteste que

Mme / M. (nom et prénom du candidat)
.....
demeurant à (adresse domicile)
.....

qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne exercera la profession d'expert-comptable en qualité d'associé de ladite société.

Fait à

Le

Signature

DECLARATION D'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

(à remplir suite changement intervenu dans mode d'exercice)

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOMS :

DOMICILE :

PROFESSION ACTUELLE :

sollicitant la modification de mon inscription au Tableau de l'Ordre de la région Bretagne, en qualité d'expert-comptable, à savoir :

d'expert-comptable indépendant à expert-comptable salarié

d'expert-comptable salarié à expert-comptable indépendant

sans incidence sur ma section au tableau

Déclare ¹ :

- n'avoir aucune attache salariée avec un employeur autre qu'un membre de l'Ordre des Experts-Comptables
- avoir pris toute disposition pour réaliser mon indépendance professionnelle²
- que j'exercerai la profession comme salarié(e) ³
 - de Mme / Melle / M. expert-comptable,
 - de la société inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la Région de
- que j'exercerai la profession en qualité de⁴ de la société, inscrite à l'Ordre
- que j'exercerai la profession à titre indépendant
- m'engager à n'accepter dans l'avenir aucune fonction, aucun emploi et à n'exercer aucune activité incompatible avec les prescriptions, reproduites au verso, de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 ci-dessous, et à faire respecter par mon conjoint et mes employés, les dispositions qui leur sont applicables.

A.....

Le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

1. Rayer les mentions inutiles

2. Joindre le certificat de travail correspondant

3. Joindre une attestation de l'employeur selon le modèle joint

4. En cas d'exercice en qualité d'associé, joindre une attestation du représentant légal de la société selon autre modèle. En cas d'exercice en qualité de mandataire social, préciser la nature du mandat social exercé (président du conseil d'administration, directeur général, gérant.....) et joindre un justificatif (extrait K bis - PV d'assemblée...)

ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE N° 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945

L'activité d'expertise-comptable est incompatible avec toute occupation ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de la personne qui l'exerce en particulier :

Avec tout emploi salarié, sauf chez un autre membre de l'ordre, chez un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes ou dans une association de gestion et de comptabilité ;

Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie. Les conditions et limites à l'exercice de ces activités et à la réalisation de ces actes sont fixées par les normes professionnelles élaborées par le conseil supérieur de l'ordre et agréées par arrêté du ministre chargé de l'économie ;

Avec tout mandat de recevoir, conserver ou délivrer des fonds ou valeurs ou de donner quittance, sauf si l'opération s'effectue à titre accessoire et par les comptes ouverts dans les livres d'un fonds de règlement créé à cet effet, dans des conditions fixées par décret. Le décret définit les modalités de fonctionnement et de contrôle de ce fonds. Toutefois, si la délivrance de fonds correspond au paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel, elle peut être effectuée directement sans transiter par le fonds précité.

Il est en outre interdit aux membres de l'ordre et aux associations de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à leurs salariés mentionnés à l'article 83 ter et à l'article 83 quater d'agir en tant qu'agent d'affaires, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif, d'effectuer des travaux d'expertise comptable, de révision comptable ou de comptabilité pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels.

Ils peuvent toutefois accepter, sous le contrôle du conseil régional dont ils relèvent et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, tout mandat social dans toute société, groupement ou association, dès lors que ce mandat n'est pas de nature à porter atteinte à leur indépendance, ainsi que les missions d'expert qui leur sont confiées, les fonctions d'arbitre et celles de commissaire aux comptes dans les conditions prévues au livre VIII du code de commerce.

Ils peuvent également donner des consultations, effectuer toutes études et tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, juridique, social ou fiscal et apporter leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise mais sans pouvoir en faire l'objet principal de leur activité et seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études, travaux ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés.

Les interdictions ou restrictions édictées par les trois alinéas précédents s'étendent aux employés salariés des membres de l'ordre et des associations de gestion et de comptabilité, et à toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs.

Les membres de l'ordre et les dirigeants, administrateurs et salariés des associations de gestion et de comptabilité peuvent participer à l'enseignement professionnel : toutefois, sauf pour les professeurs de l'enseignement public, les missions définies à l'article 2 ci-dessus doivent demeurer l'objet principal de leur activité. Ils peuvent procéder à des travaux et études de statistiques et de documentation économique pour le compte des entreprises privées et des organismes professionnels.

**ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
(Exercice de la profession à titre indépendant)

Je soussigné :
Qualité :
Adresse :
.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :
que Mme / Melle / M.

Adresse :
.....

Inscrit(e) à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Bretagne

a souscrit un contrat d'assurance n° par lequel il / elle bénéficie des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945.

Période couverte :
.....

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de réactualiser le dossier d'inscription.

Fait à

Le

Cachet Professionnel
et Signature de l'Assureur

**ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
(Exercice de la profession en qualité de salarié ou d'associé)

Je soussigné :
Qualité :
Adresse :
.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :
que Mme / Melle / M.
Adresse :
.....

Inscrit(e) à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Bretagne

est couvert(e) par le contrat d'assurance n°
souscrit par la société d'expertise comptable / le cabinet ,
Adresse de la société / du cabinet :
..... ,

par lequel il / elle bénéficie des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945.

Période couverte :

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de réactualiser le dossier d'inscription.

Fait à

Le

Cachet Professionnel
et Signature de l'Assureur